

CHANGEMENT DE DESTINATION

Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des 9 destinations vers une autre de ces destinations.

**** les 9 destinations définies par le code de l'urbanisme

- Habitation
- Hébergement hôtelier
- Bureaux
- Commerce
- Artisanat
- Industrie
- Exploitation agricole ou forestière
- Entrepôt
- Service public ou d'intérêt collectif

| | DP Déclaration préalable | PC Permis de construire | AT Autorisation d'aménager |
|---|--------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| Changement de destination avec travaux modifiant les structures porteuses ou/et sa façade | | x | |
| Changement de destination sans travaux sur murs porteurs et sans modifications extérieures | x | | |
| Changement de destination de locaux ne recevant pas de public en locaux recevant du public <u>Exemple :</u> transformation d'un logement en cabinet profession libérale / en commerce | x | | x |

Dossier déclaration préalable

CERFA 13404*06 téléchargeable sur www.chambery.fr – démarche – urbanisme – autorisations avant travaux

Déposer le dossier en 4 exemplaires :

- Formulaire rempli, daté et signé (attention 2 pages à signer)
Bien remplir le tableau 5.3 (surface existante – surface créée par changement de destination – surface supprimée par changement de destination)
- Plan de situation du terrain
- Plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr)
- Photo en couleur du bâtiment en situant le projet
- Préciser le type de travaux – l'étage – l'activité professionnelle – si ERP ou pas

Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du Plan local d'urbanisme en vigueur.

Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

Liste donnée à titre d'information